

La période de dépôt des candidatures pour exposer au Colegio de España entre janvier et décembre 2024 est ouverte.

Ce concours est ouvert à tous les artistes espagnols ainsi qu'à tous les résidents, anciens ou actuels, du Colegio de España et de la Cité internationale universitaire de Paris, indépendamment de leur nationalité, ayant au moins 18 ans.

- L'artiste ne peut présenter qu'un seul projet d'exposition.
- Seuls sont acceptés les projets d'exposition individuelle.
- Les projets audiovisuels ne sont pas acceptés.

DOCUMENTATION À PRÉSENTER

Les candidatures doivent inclure tous les documents mentionnés ci-après et doivent respecter les normes de présentation. En cas de non respect des normes indiquées, le dossier sera refusé.

- Curriculum vitae, indiquant les coordonnées, l'adresse électronique, le numéro de téléphone, les études réalisées, les activités professionnelles, les expositions, les prix, les bourses... (max. 3 pages recto).
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité (1 page).
- Lettre de motivation adressée au directeur Monsieur Justo Zambrana (1 page).
- Une description de l'œuvre ou du projet artistique. La partie iconographique doit être constituée d'au moins 8 œuvres reflétant exactement les caractéristiques de celles-ci indiquant la technique utilisée, les dimensions et la date de la réalisation (10 pages max.).
- Dossier présentant d'autres œuvres (5 pages max.).

La candidature doit être présentée sous la forme d'un seul et unique document, en format PDF, maximum 20 p., maximum 10 MB.

Son envoi implique l'acceptation du règlement général des expositions du Colegio de España.

A continuation, vous trouverez le plan et les informations concernant l'espace d'exposition ainsi que le règlement général des expositions.

Ne sont pas acceptés : les œuvres originales, les dossiers en format papier ou tout type de documentation similaire (catalogues, etc...). Aucun dossier ou matériel ne sera retourné.

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Les candidatures devront être envoyées, avec la documentation indiquée ci-dessus, **au plus tard le 12 juin 2023, à 15:00.** A l'adresse suivante : cultura@colesp.org

A l'issue du délai de dépôt des candidatures, la liste, par ordre alphabétique, des candidats admis et exclus avec le motif de l'exclusion sera publiée. Un délai de cinq jours est accordé pour rectifier les éventuels défauts ou omissions de la liste. Suite à ce délai, la liste définitive des admis et des exclus sera publiée.

JURY

Le Jury sera composé d'experts reconnus dans le milieu des arts plastiques.

RÉSULTATS

La liste des personnes sélectionnées sera publiée sur la page web du Colegio de España www.colesp.org au plus tard le 31 juillet. La décision ne pourra pas être contestée.

Pour plus d'informations, s'adresser à Stéphanie Migniot, email : cultura@colesp.org

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS

Ce concours est ouvert à tous les artistes espagnols ainsi qu'à tous les résidents, anciens ou actuels, du Colegio de España et de la Cité internationale universitaire de Paris, indépendamment de leur nationalité, ayant au moins 18 ans.

Chaque année, suite à la réunion du Jury composé d'experts reconnus dans le milieu des arts plastiques, le Colegio de España communiquera la liste des 9 expositions qui seront organisées au cours de l'année suivante (une exposition par mois, il n'y a pas d'exposition en juillet, en août, ni en septembre). Une fois les résultats publiés, les dates sont fixées en concertation avec les artistes sélectionnés.

ATTENTION

- Le Colegio de España n'est pas en mesure d'exposer des projets avec vidéos.
- Le Colegio de España n'est pas en mesure d'exposer des installations.
- Le Colegio de España n'est pas en mesure d'exposer des sculptures.
- Le projet artistique ne devra pas perturber le fonctionnement habituel des espaces mis à la disposition de l'artiste.

Responsabilité du Colegio de España

a) Espace

Le Colegio de España s'engage à prendre soin des œuvres. En revanche, il décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration de celles-ci. Par conséquent, il est conseillé aux exposants de souscrire une assurance (vol, incendie, responsabilité civile) pour les œuvres de grande valeur, afin de couvrir ces risques. L'artiste sait que ses œuvres seront exposées dans des lieux destinés à la circulation des résidents et du public extérieur du Colegio, et accepte que le Colegio de España ne soit en aucun cas responsable de la détérioration des œuvres exposées.

b) Soutien technique

Le Colegio de España met à la disposition de l'exposant le système habituel d'accrochage – rails et tiges d'accroche et d'éclairage des œuvres artistiques. Pour la photographie et les travaux sur papier, des cadres sont à la disposition de l'artiste.

Il est interdit de faire des trous dans les murs pour l'accrochage des œuvres.

c) Publicité

Le Colegio de España se chargera de l'impression et diffusion des invitations et de l'affiche. Le Colegio de España apporte sa collaboration en assurant la meilleure diffusion possible de l'exposition, à travers des bulletins d'informations, des affiches, des invitations, de sa page web, de ses réseaux sociaux etc... Aucun droit d'auteur ne peut être réclaté par l'artiste, l'exposition de ses œuvres étant réalisée dans un but de promotion artistique.

d) Vernissage de l'exposition

Le Colegio de España organisera sur place un vernissage, en coordination avec l'artiste. Au cours du vernissage, l'artiste révèle de façon brève au public sa vision de l'art, ainsi que le sens de son œuvre.

e) Hébergement

Le Colegio de España mettra à la disposition de l'artiste, une chambre dans sa résidence, trois nuits, afin de lui

permettre de monter l'exposition et participer au vernissage.

f) Soutien économique

Les artistes sélectionnés recevront une aide d'un montant maximum de 250 € pour les frais réels occasionnés par le transport, montage et démontage de l'exposition.

g) Promotion de la création artistique

S'agissant d'une collaboration du Colegio de España, afin de favoriser les activités et la promotion culturelle et artistique, aucun droit d'inscription ou d'accrochage n'est exigé.

Responsabilité de l'artiste:

a) Transport

Le voyage de l'artiste et les frais de transport des œuvres sont à la charge de l'artiste.

b) Montage / démontage de l'exposition

L'artiste est responsable de l'accrochage et du démontage.

c) Publicité

Conception graphique de l'invitation et de l'affiche selon les normes du Colegio de España.

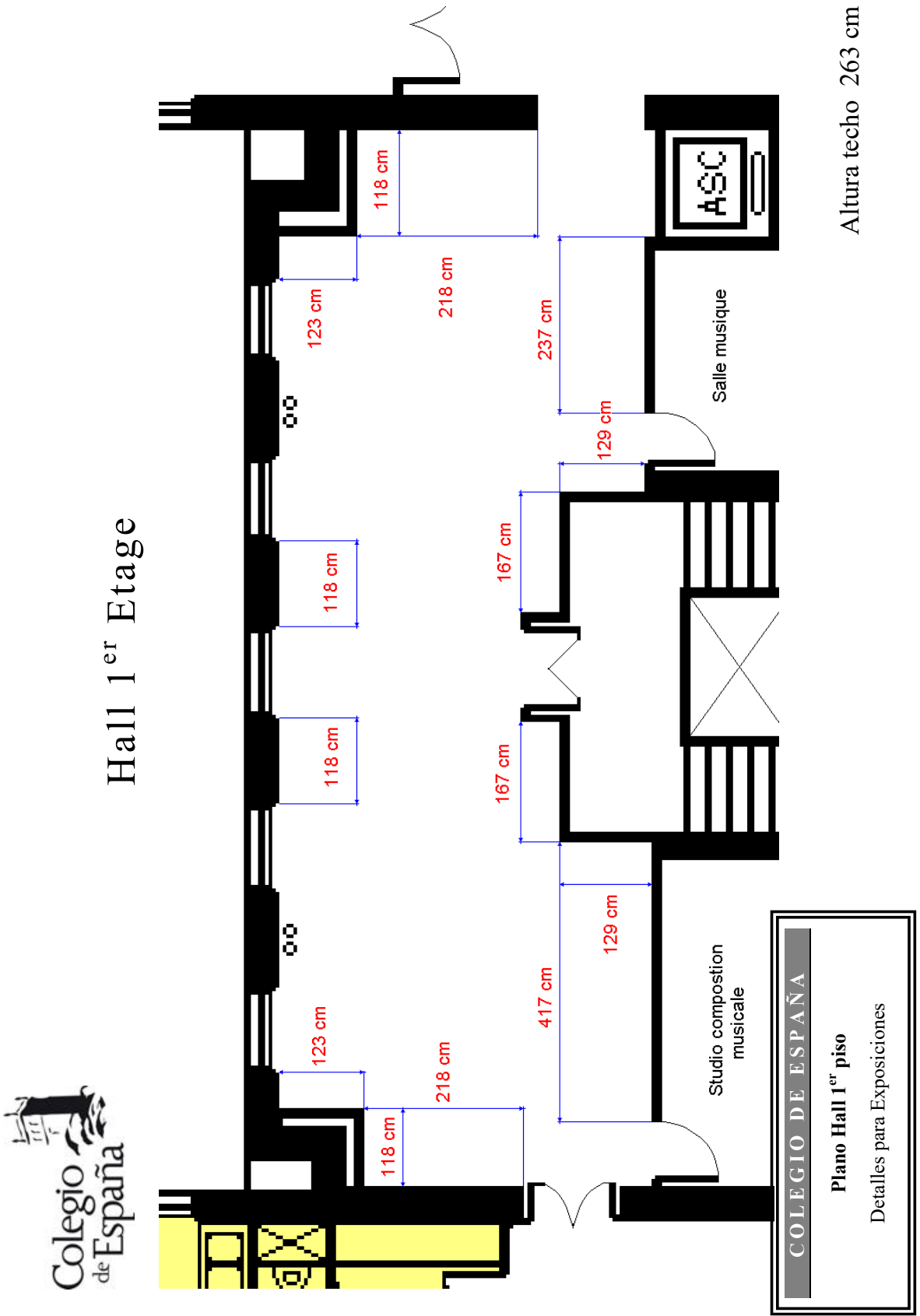
d) Donation

Le Colegio de España demande à l'exposant de lui céder l'une de ses œuvres, signée et dédiée. Complétant la collection d'œuvres des artistes précédents, elle sera exposée dans une des parties communes de l'établissement.

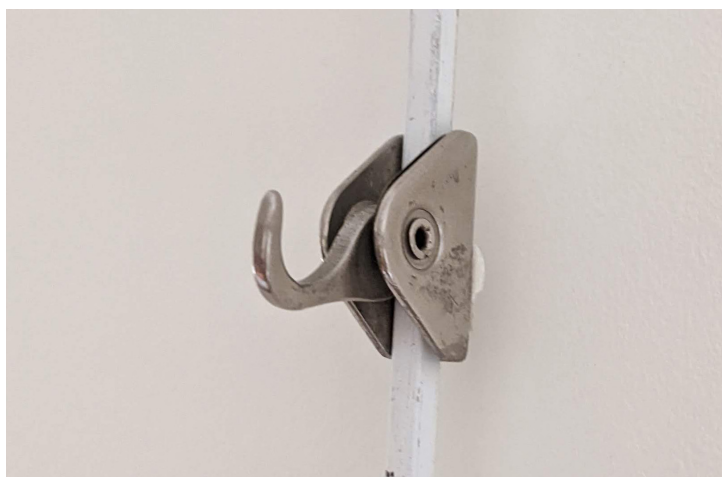
CARACTÉRISTIQUES DE LA SALLE D'EXPOSITION



PLAN DE LA SALLE



SYSTÈME D'ACCROCHAGE



CADRES À DISPOSITION DES ARTISTES

5 cadres de dimensions 100x70cm, couleur chêne clair

10 cadres de dimensions 70x50cm, couleur chêne clair

10 cadres de dimensions 60x40cm, couleur chêne clair

11 cadres de dimensions 40x30cm, couleur chêne clair

12 cadres de dimensions 30x24, métal gris